



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question écrite n° 47586

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme à propos de la mise en oeuvre de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, texte instaurant notamment « la journée de solidarité ». En effet, il était prévu que cette journée puisse être choisie en toute liberté par chacun des partenaires sociaux dans le cadre de conventions collectives, pourvu que la première journée intervienne entre le 1er juillet 2004 et le 30 juin 2005, le lundi de Pentecôte n'étant qu'une date par défaut de choix. Or il semblerait que certains ministères aient décidé de fixer, autoritairement cette journée au lundi de Pentecôte. Les enjeux économiques pour le secteur touristique de ce week-end prolongé de Pentecôte, l'un des plus actifs de l'année, sont évidents et la suppression autoritaire de celui-ci serait particulièrement dommageable pour la filière du tourisme. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son opinion sur le sujet et de lui indiquer s'il entend ou non soutenir le principe de libre choix initialement posé par la loi.

Texte de la réponse

Le week-end de Pentecôte est en effet traditionnellement l'un des plus fréquentés sur le plan touristique, puisque la présence de trois jours successifs libres chaque année constitue une fin de semaine prolongée pérenne et permet aux touristes et aux professionnels concernés de programmer leurs projets de déplacement sans avoir à prendre un jour de congé comme c'est le cas pour la plupart des « ponts ». Le Gouvernement, soucieux en conséquence des modalités pratiques d'application de cette mesure, a tenu, comme l'honorable parlementaire le sait, à rappeler qu'il laissera « la liberté » aux recteurs d'académie de choisir quel jour férié sera supprimé en 2005.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47586

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7527

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8898